REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-55 / DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 27/06/2025

Délibération n° AP-2025-55 – Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDPTADE)- Crédits 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vendredi 27 juin à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, Mme Isabelle PATIENT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Pierre DESERT, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick LEONCE, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Monsieur Jean-Luk LEWEST, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Christian NOKO a donné procuration à Monsieur Jocelyn Roger THERESE, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Benfélino WAARHEID, Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents : M. Roger ARON, M. Emmanuel PRINCE, M. Denis GALIMOT, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1595 bis du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport n° AP-2025-52-7 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 26/06/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-52-7

ARTICLE 1 : Le montant du fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière, a attribué en 2025, au titre de l'exercice 2024, est de cent-quarante-sept-mille-deux-cent-quatre-vingt-seize euros (147 296,00€).

Ces crédits seront répartis entre les communes de moins de 5 000 habitants de Guyane en fonction de leur population (25%), de leurs dépenses d'équipement brut (25%), de l'effort fiscal moyen de leur strate de référence (25%), et du potentiel fiscal par habitant (25%).

Communes	ATTRIBUTION 2025
Saint-Elie	**4 179,77 €**
Ouanary	**9 376,39 €**
Saül	**8 643,00 €**
Régina	**12 123,75 €**
Awala-Yalimapo	**11 441,27 €**
Camopi	**13 839,21 €**
Iracoubo	**13 553,68 €**
Montsinéry-Tonnégrande	**18 259,86 €**
Sinnamary	**15 644,43 €**
Roura	**16 753,87 €**
Saint-Georges	**23 480,76 €**
Total	***147 296,00 €***

ARTICLE 2 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Préfet de la Région Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

44 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Claude PLENET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

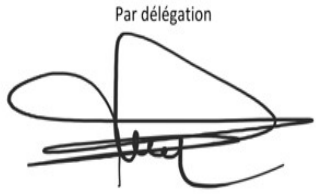
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 juin 2025.

Date d'envoi en préfecture : 07/07/2025
Date de retour préfecture : 07/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250627-lmc176702-DE-1-1
Publiée le : 07/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA